

En 2015, Patrimoine Rhônalpin organise pour la 20^e année consécutive les « Prix rhônalpins du patrimoine » dotés par la Région Rhône-Alpes et EDF en Rhône-Alpes, partenaire fondateur, de 22 000 euros et d'un Trophée EDF.



L'objectif de la Région Rhône-Alpes en faveur du patrimoine est de permettre une meilleure connaissance, une promotion et une valorisation de ce patrimoine afin de développer toutes les formes de tourisme culturel. C'est pourquoi la Région Rhône-Alpes soutient les « Prix rhônalpins du patrimoine ». Le Prix « Savoir-faire Conseil régional » récompense les initiatives de mise en oeuvre des savoir-faire.



La Délégation régionale EDF en Rhône-Alpes encourage, depuis l'origine il y a 20 ans, les « Prix rhônalpins du patrimoine ». Le Trophée EDF récompense la meilleure valorisation par sa mise en lumière d'un élément patrimonial régional. Au-delà des actions en faveur de la valorisation du patrimoine et du cadre de vie, notamment par la mise en lumière des villes et des quartiers, EDF est plus largement soucieuse du respect de l'environnement.



Patrimoine Rhônalpin, association régionale au service et pour la valorisation de tous les patrimoines de Rhône-Alpes, rassemble depuis 1983 les associations, professionnels, sites patrimoniaux, institutionnels, collectivités et individuels, tous acteurs de la valorisation du patrimoine dans l'Ain, l'Ardèche, la Drôme, l'Isère, la Loire, le Rhône, la Savoie et la Haute-Savoie. Patrimoine Rhônalpin anime le réseau régional, organise des journées d'information, journées d'étude et commissions thématiques ; publie les Guides du patrimoine rhônalpin ; met en ligne les ressources patrimoniales et l'agenda.

www.patrimoine-rhonalpin.org

Crédits photographiques :

- L'outil en main de Lyon (69), mention Savoir-Faire Conseil régional 2011. - © L'outil en main de Lyon
- Fort de Montperché (73), prix Réalisation 2011. - © Ph. Jeanne-Beylot
- Site de l'Abbaye d'Aulps (74), prix Réalisation 2012. - © Abbaye d'Aulps
- Château de Bon Repos (38), prix Projet 2010. - © Association Sauvegarde du Château de Bon Repos
- Chevalement du Puits Couriot, musée de la mine (42), Trophée EDF 2014. - © Ville de Saint-Etienne, Pierre Grasset
- Siège du château de Sassenage restauré (38), prix Savoir-Faire 2014. - © Atelier Osiris



organise

les Prix rhônalpins du patrimoine

2015

Quatre catégories primées :

- Prix et mention Projet
- Prix et mention Réalisation
- Prix et mention Savoir-faire Conseil régional
- Trophée EDF

Concours ouvert aux associations, propriétaires privés, artisans et collectivités locales, pour des opérations situées en Rhône-Alpes et accessibles au public.



dotés par



Modalités de participation

• Qui peut participer ?

Le concours est ouvert à tous les acteurs du patrimoine : collectivité locale, établissement public, association, entreprise, particulier.

L'opération doit être située sur le territoire de la région Rhône-Alpes et être ouverte (même ponctuellement) au public.

• Comment choisir sa catégorie ?

- La catégorie **Projet** concerne les opérations futures ou en cours de réalisation.
- La catégorie **Réalisation** concerne les opérations achevées (jusqu'à 3 ans plus tôt), il s'agit de présenter un bilan et/ou une progression avant/après.
- La catégorie **Savoir-Faire** concerne la sauvegarde et la transmission d'un artisanat ancien.
- Le **Trophée EDF** récompense les mises en lumière.

• Comment remplir son dossier ?

Les candidats devront retourner un dossier comportant **obligatoirement** et **uniquement** les pièces suivantes sous peine d'inéligibilité :

- 1 - La **fiche de candidature** intégralement et lisiblement renseignée (ci-jointe ou à télécharger sur le site Internet www.patrimoine-rhonalpin.org). N'oubliez pas de prendre connaissance du **règlement**. La fiche de candidature peut être complétée d'un **dossier synthétique** de 10 pages maximum (facultatif).
- 2 - Le **plan de financement détaillé et le budget prévisionnel** avec mention des partenaires publics ou privés et complété par tous les justificatifs (devis, factures...).
- 3 - Des **photographies** (de 6 à 10) sur papier et en version informatique, libres de droit avec Copyright, légendées, en .jpeg et en 300 DPI.

Adresser le dossier avant le vendredi 27 février 2015

(cachet de La Poste faisant foi) à :

**Patrimoine Rhonalpin
Fort de Vaise
27 boulevard Antoine de Saint-Exupéry
69009 Lyon
OU
par courriel, à :
info@patrimoine-rhonalpin.org**

**Pour plus d'informations,
vous pouvez nous contacter par téléphone, au :
04 72 41 94 47**

Règlement

• ARTICLE 1

L'association Patrimoine Rhonalpin, la Région Rhône-Alpes et EDF en Rhône-Alpes, partenaire fondateur, organisent pour la 20^e année consécutive un concours intitulé : «**Prix rhonalpins du patrimoine 2015**». Ce concours a pour vocation de valoriser toutes les formes de patrimoine en Rhône-Alpes. Il est doté de 23 500 € :

- par la Région Rhône-Alpes : 10 000 € pour les Prix et mention Savoir-Faire Conseil régional, mention Projet, et mention Réalisation, et coup de coeur du Jury ;
- par EDF en Rhône-Alpes : 12 000 € pour les Prix Projet, et Réalisation, et un Trophée EDF d'une valeur de 1 500 €.

• ARTICLE 2

Ce concours est ouvert aux associations, propriétaires privés, artisans et collectivités locales, sous condition que leur dossier concerne une opération située sur le territoire de la région Rhône-Alpes (Ain, Ardèche, Drôme, Isère, Loire, Rhône, Savoie, Haute-Savoie) et accessible au public.

• ARTICLE 3

I - Chaque participant ne pourra faire acte de candidature que pour une seule opération.

Trois prix et un trophée seront décernés :

- un prix et une mention **PROJET**,
- un prix et une mention **RÉALISATION**,
- un prix et une mention **SAVOIR-FAIRE Conseil Régional** pour la mise en oeuvre d'un savoir-faire, d'une technique ou d'un ensemble de connaissances réellement utilisées et mises en pratique aujourd'hui, assurant la pérennité des métiers des artisans. La communication sur les métiers, mêmes anciens, n'entre pas dans le cadre de ce prix.
- un **TROPHÉE EDF** récompensera la meilleure mise en lumière destinée à la valorisation d'un ouvrage patrimonial tel que bâtiment civil ou industriel, pont, monument, ouvrage d'art, parc et jardin, site remarquable. Le lauréat se verra remettre une oeuvre spécialement créée par un artiste régional et offert par EDF en Rhône-Alpes.

2- Les projets ou réalisations devront se rapporter (sans que cette liste soit limitative) à des opérations concernant le patrimoine monumental, archéologique, historique, scientifique, industriel, artistique, artisanal, paysager, ancien ou contemporain, accessibles au public à l'exclusion de tout aménagement à usage personnel.

• ARTICLE 4

Les candidats rempliront la **fiche de candidature** ci-jointe complétée d'un dossier selon les modalités de participation précisées ci-après. Ils enverront cette fiche et ce dossier à Patrimoine Rhonalpin, Fort de Vaise, 27 boulevard Saint-Exupéry, 69009 Lyon, avant vendredi 27 février 2015 (cachet de La Poste faisant foi).

L'attention des candidats est attirée sur le fait que le dossier de candidature devra être rempli avec soin car le jury appréciera **UNIQUEMENT** sur le dossier présenté,

sans demander d'informations complémentaires. Un soin particulier devra être porté sur les illustrations, fournies en .jpeg et en 300DPI.

• ARTICLE 5

Les dossiers reçus seront examinés par un jury présidé par le président de Patrimoine Rhonalpin et constitué de 17 personnes :

- le directeur régional des affaires culturelles (DRAC),
- un architecte des bâtiments de France (ABF),
- le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL),
- le directeur régional de l'économie et du tourisme (DIRECCTE),
- deux élus désignés par le président du Conseil régional,
- le directeur de la Culture au Conseil régional,
- deux membres d'EDF en Rhône-Alpes,
- la conservatrice régionale de l'Inventaire général du patrimoine culturel Rhône-Alpes,
- un représentant de l'Union régionale des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE),
- le président de l'Union régionale de la Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (CAPEB),
- le délégué régional de la Fondation du Patrimoine,
- quatre administrateurs de Patrimoine Rhonalpin dont son président.

Le jury est souverain : aucune réclamation ne pourra être prise en considération.

• ARTICLE 6

Le jury décidera de la répartition du montant des prix, des mentions et de leurs modalités de versement. Les lauréats seront avertis directement. Le montant des prix attribués à des réalisations terminées sera versé lors de la cérémonie de remise des prix. Le Trophée EDF sera remis lors de la cérémonie de remise des prix. Tous les lauréats s'engagent à accepter la pose d'une plaque sur le lieu primé.

• ARTICLE 7

Les dossiers non retenus seront restitués sur demande.

• ARTICLE 8

Les lauréats autorisent par avance la publication de leur dossier ainsi que celle de leur nom, adresse et documentation et s'engagent à communiquer sur leur prix en lien avec Patrimoine Rhonalpin, et avec obligation de citer tous les partenaires. A cette fin Patrimoine Rhonalpin réalisera les documents correspondant à sa charte graphique.

• ARTICLE 9

Le simple fait de participer implique l'acceptation pure et simple du présent règlement. Les lauréats s'engagent à adhérer au moins 3 ans à Patrimoine Rhonalpin et à organiser une manifestation avec la presse locale, les élus et les acteurs locaux pour la remise de leur prix.

• ARTICLE 10

Patrimoine Rhonalpin ne pourra être tenu pour responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, l'opération devait être reportée ou annulée.

Fiche de candidature

• COÛT TOTAL DE L'OPÉRATION

(obligatoire - joindre un plan de financement détaillé)

.....
.....

• OBJECTIFS

Utilisation actuelle :

.....
.....

Utilisation prévue :

.....
.....

Accessibilité au public (toutes manifestations nationales, locales) :

.....
.....

.....
.....

• ACCEPTATION DU RÉGLEMENT :

J'ai lu et l'accepte les conditions stipulées dans le règlement

DATE :

SIGNATURE :

Fiche à retourner avec le dossier complet a cette adresse :

Patrimoine Rhônalpin
Fort de Vaise
27 boulevard Antoine de Saint-Exupéry
69009 Lyon

OU

par courriel, à :

info@patrimoine-rhonalpin.org

Fiche de candidature

• CATÉGORIE

Dans quelle catégorie concourez-vous ? Merci de cocher la case correspondante. Le jury est susceptible de requalifier la catégorie

- Prix Projet
- Prix Savoir-Faire Conseil régional
- Prix Réalisation
- Trophée EDF

• CANDIDAT

Quel type de candidat êtes vous ? Merci de cocher la case correspondante et de fournir les informations complémentaires demandées.

- Collectivité locale

Nombre d'habitants :

- Association

Nombre d'adhérents :

Date création :

- Particulier

- Autre :

Si l'opération concerne un bien immobilier, en êtes-vous

- Propriétaire

- Co-propiétaire

- Locataire

- Autre :

(Pour une opération où le candidat n'est pas le seul propriétaire joindre impérativement une autorisation du propriétaire ou co-propiétaire)

Nom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. :

Mèl :

Site Internet :

Personne à contacter :

Fonction :

• PRÉSENTATION DE L'OPÉRATION

Intitulé de l'opération :

Descriptif sommaire du patrimoine concerné :

Lieu (adresse précise) :

Le patrimoine concerné est :

- Classé monument historique depuis
- Inscrit monument historique depuis
- Autre :
- Non protégé

• DESCRIPTIF DE L'OPÉRATION

Joindre au dossier tout document illustré (6 à 10 photographies sur papier et en version informatique en .jpeg et en 300 DPI) relatif à l'histoire, la valeur patrimoniale et la qualité des travaux.

Date début : Date fin :

Maître d'oeuvre (en charge de la réalisation de l'opération) :

Nom :

Qualité :

Descriptif détaillé :

• TECHNIQUES UTILISÉES

Catégories Projet et Réalisation : descriptif technique

Catégorie Savoir-Faire :

- descriptif du patrimoine sur lequel ce savoir-faire a été mis en oeuvre,
- préciser les matériaux utilisés (terre, pierre, bois, cuir, papier, métal, textile...) et fournir quelques éléments sur la façon de les travailler,
- fournir une liste de références d'opérations du même type, réalisées dans le passé (avec éventuellement les publications, articles de presse, photographies...),

Catégorie Trophée EDF : joindre une note technique des matériaux utilisés